

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRÊTÉ DE LA PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20160909-D_2016_9_4-DE 8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
Reçu le 14/09/2016 tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_9_4

L'an deux mille seize, le vendredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 05 Septembre 2016

Présents : 20

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Acquisition foncière de
parcelles - Chez Bournet**

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les préconisations techniques et financières des ouvrages pluviaux à mettre en œuvre sur le secteur de Chez Bournet, dans le cadre de l'étude globale des eaux pluviales sur la commune.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Pour mener à bien ce projet d'aménagement, la commune souhaite faire l'acquisition de parcelles afin de satisfaire à l'étude du schéma directeur d'assainissement des réseaux pluviaux de la commune mais également en vue d'y réaliser un espace naturel et paysager. Les bassins que veut réaliser la commune seront dimensionnés pour traiter également les eaux pluviales de la zone à lotir dans le futur PLU pour une surface de 14 000 m², selon le plan annexe de l'étude, conservée par les vendeurs (loi sur l'eau). Le prix de vente convenu entre les parties tient compte de cette situation, sans laquelle les vendeurs n'auraient pas négocié :

- Une partie de la parcelle A8 2611 : 1 903 m² pour un montant de 15 050 €
- Une partie de la parcelle A8 2612 : 668 m² pour un montant de 5 250 €
- Deux parties de la parcelle A8 2612 : 6 693 m² et 428 m² pour un montant de 19 950 €

Suite aux échanges avec les propriétaires des parcelles, un accord financier a été trouvé concernant l'acquisition foncière de ces parties de parcelles 2611 et 2612, d'une surface maximale de 9 692 m² pour un montant global de 40 250 €.

Vu la délibération du 10 juin 2016 concernant les propositions technique et financière ouvrages pluviaux sur le secteur de Chez Bournet.

Considérant les différentes négociations avec l'indivision GARIN, propriétaire de la parcelle ;
Considérant le plan de bornage du projet d'acquisition réalisé par le géomètre expert, dûment habilité ;

Considérant que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

AR PREFECTURE
016-211602362-20160909-D_2016181485
Recu le 14/09/2016

Entendu cet exposé après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE l'achat par la commune à l'indivision GARIN, d'une partie des parcelles cadastrées A8 n° 2611 et A8 n° 2612 selon le document d'arpentage élaboré par le Géomètre au prix forfaitaire de 40 250 €.

- DECIDE le classement des parcelles dans le domaine privé de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/09/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 14 SEP. 2016

Le Maire
Michel CARTERET

